



Syndicat des énergies et  
de l'aménagement numérique  
de la Haute-Savoie

Poisy, le 8 juin 2018

Courrier Arrivée le

15 JUIN 2018

170

Monsieur Nicolas DUPERRET  
Maire de PRESILLY  
97, route du Bé d'Le  
74 160 PRESILLY

**N. Réf. :** SD / JPS / VL / 18.002

**Objet :** Réseau public fibre optique du SYANE : ouverture des services très haut débit pour les particuliers sur votre commune

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du déploiement du réseau public fibre optique de la Haute-Savoie, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'ouverture à la commercialisation des premiers services très haut débit pour les particuliers débutera fin juin 2018 sur votre commune, ainsi que sur les communes voisines d'Archamps, Collonges-sous-Salève, Feigères, Neydens et Saint-Julien-en-Genevois.

Afin d'accompagner cette mise en service, une réunion publique d'information sera organisée le jeudi 28 juin 2018, à l'attention des habitants des six communes concernées. Animée par le SYANE et l'entreprise COVAGE, délégataire en charge de la commercialisation et de l'exploitation du réseau public, elle se déroulera dans la salle polyvalente de Feigères, à 19h30. Le public pourra prendre connaissance des modalités de raccordement et échanger avec les opérateurs de télécommunications qui viendront présenter leurs offres.

Une communication spécifique est en cours de mise en place afin d'informer les habitants de l'arrivée de la fibre optique. En lien avec le service Communication du SYANE, Monsieur Thibaut JOLY-POTTUZ, représentant de l'entreprise COVAGE, a pris – ou prendra prochainement - contact avec vos services afin de présenter le dispositif et de le décliner au niveau de votre territoire.

Dans cette première phase, la couverture fibre optique de votre commune est partielle, conformément au zonage présenté en Communauté de Communes le 16 juillet 2014. La couverture fibre optique des logements est en effet réalisée par « poche géographique ». Les secteurs prioritaires ont été identifiés en s'appuyant sur des critères de densité de logements, des critères de qualité du débit internet actuel et des critères techniques, et ce indépendamment des limites communales.

Suite à l'application de ces critères, la couverture fibre optique de votre commune est planifiée en deux phases. Pour plus de précisions, je vous invite à consulter la carte de couverture des logements disponible sur le site internet du SYANE. Pour les secteurs non raccordés aujourd'hui à la fibre optique, les plannings seront précisés au fur et à mesure de l'avancement du projet, avec l'objectif de desservir 100% des logements à l'horizon 2025. Pour vérifier s'ils sont dans un secteur d'ores et déjà ouvert à la fibre optique, vos administrés peuvent dès à présent tester leur éligibilité sur le site [www.covage.com](http://www.covage.com)

Les services du SYANE se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président,**

**J. P. AMOUDRY**

